

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :
Blanc :

N° d'ordre : 2020 - 29

Le vingt-deux juin deux mil vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur CADOT Matthieu, Maire, en séance ordinaire,

Présents : Matthieu CADOT, André MARCHAIS, Fabienne ASSIMEAU, Cécile MAIRAND, Freddy VINET, Denis GORRON, Luc DUCLOS, Céline ROUIL, Eric BOUCLY, Ronald VERNOUX.

Absents : Charlène GRIFFON (procuration à Matthieu CADOT)

Secrétaire : Eric BOUCLY

Convocation du 18/06/2020

Séance ouverte à 18H30

REÇU

21 JUL. 2020

S/P ROCHEFORT

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Il appartient au Conseil Municipal, dans le cadre de ses compétences, de voter chaque année les taux de la fiscalité locale relative à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti. Le débat qui s'est déroulé lors de la séance du jeudi 6 avril a défini les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Considérant que les dotations de l'Etat sont réduites depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose d'étudier une éventuelle augmentation de 1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à main levée pour une augmentation de 1% des taux d'imposition

- 4 voix pour
- 6 voix contre
- 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un débat et en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

- **de voter**, pour l'année 2020, les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2019 :
Habitation **9,42 %**
Foncière bâti **17,28 %**
Foncière non bâti **44,60 %**

Libellés	prévisionnelle			Effectif		Même taux		
	Base 2019	Taux 2019	Produit 2019	Base 2019	Produit 2019	Base 2020	Taux 2020	Produit 2020
	prévisionnelle	par décision du Conseil Municipal	voté par le Conseil Municipal	effectives	effectif	prévisionnelle	par décision du Conseil Municipal	voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	378 700	9,42%	35 674	386 127	36 373	394 100	9,42%	37 124
Taxe foncière sur les propriétés bâties	371 000	17,28%	64 109	372 266	64 328	371 500	17,28%	64 195
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66 300	44,60%	29 570	66 355	29 594	67 100	44,60%	29 927
Total	816 000		129 352	824 748	130 295	832 700		131 246

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN

- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Matthieu CADOT

